

AULA = Association des Utilisateurs du Lac d'Annecy
c/o GIRALp. 34 av des Marquisats
74000 ANNECY

Destinataires

DDE. Le Directeur
DDA. Le Directeur
SILA. Le Président
Le Directeur
Mairie de Sévrier
Mairie d'Annecy
Mairies du bord du lac
Gendarmerie lacustre, St Jorioz
La Presse. Dauphiné libéré
Essor savoyard
Le Faucigny
France bleue
FR3
TV 8MB

3 février 2008

Madame, Monsieur,

les Utilisateurs du Lac
(AULA : Association des Utilisateurs du Lac d'Annecy)
ne veulent pas être les BOUCS EMISSAIRES
de la disparition des feras !

Rappel : La AULA est une association Loi 1901 déclarée auprès de la préfecture de Haute Savoie en date du 2 décembre 1992.

Son objet est : *la défense et la préservation des droits des utilisateurs du lac d'Annecy.*

Créée au moment où un groupe de pression demandait une restriction de navigation des bateaux à moteur, cette association est restée vigilante à toute menace de limitation des droits des utilisateurs.

Elle est intervenue plusieurs fois auprès des « autorités » pour donner son avis sur la mise en place de réglementation.

Chaque année, en début d'été, la AULA a renouvelé à ses membres les recommandations de prudence et de respect absolu de la réglementation en vigueur.

I. Demander la constitution d'un dossier de fond pour répondre à des allégations rapportées par la Presse.

Le bureau de la AULA, réuni le 23 janvier 2008, estime que la AULA est en droit de se manifester publiquement pour demander la constitution d'un dossier de fond pour répondre à des allégations prononcées lors d'une récente assemblée de pêcheurs amateurs, déplorant leur faible prise de feras...(Réf. *Dauphiné libéré* du 22.12.07. Annexe 1).

Un article antérieur (Réf. *Essor savoyard* du ? ?. 05.07. Annexe 2.) semblant alléguer que les vagues des bateaux seraient la cause « *de la division par dix des roselières* » avait déjà alerté le bureau de la AULA...

En novembre 2001, la AULA avait adressé ses arguments (Réf Lettre en Annexe 3) à M. POULET (ex-Maire de Cran et SILA) et à M.REMONT (Agence de l'eau) pour contrer des allégations tenus par eux mêmes et par l'animateur M. SANTINI, qui avaient tenter d'imputer une (imaginaire !) pollution du lac aux bateaux à moteur.

II. La AULA maintient l'intégralité du contenu de ce courrier.

Lequel mériterait d'être actualisé et complété par la réponse à de nombreuses questions, dont les réponses scientifiques, ou même de simple bon sens, effondreront les allégations des pêcheurs amateurs et d'autres personnes que ce sont « *les vagues de surface des bateaux à moteur* » transformé en autoroute » qui sont la cause

- de l'indifférence des féras devant les hameçons des pêcheurs à plus de 20 m de fond ;
- de la raréfaction des roselières ; »

III. Les questions concernant la raréfaction des prises des pêcheurs amateurs

Le SILA, depuis plusieurs années a triomphalement publié, sous le couvert de l'INRA-Thonon, un bilan de santé de « *pleine forme du lac* » ! (Réf. Extraits des *SILA Info*. Annexe 4 et 4 bis)

▪ Question 1 .

Comment un lac « en pleine santé » provoque t-il la non appétence des féras pour les leurres des pêcheurs ?

▪ Question 2 .

Ou comment un lac « en pleine santé » est-il incapable de produire suffisamment de poissons pour satisfaire la pression de pêche exercée par 1500 pêcheurs amateurs ?

▪ Question 3 . A ceux qui ont la mémoire courte !

Comment des scientifiques expliquent-ils que l'année 1999 fut une année de « pêches miraculeuses » par les pêcheurs amateurs ? Et qu'en 2007, les mêmes pêcheurs se désolent de leurs prises raréfiées ?

Nota bene : en été 1999 les conditions de beau temps estival avaient été bien meilleures que celles de l'été « pourri » de 2007 ! C'est dire que le nombre brut d'heures de navigation en 1999 avait été bien plus important qu'en 2007 ! Et cependant il y eut des pêches « miraculeuses » en 1999 !

▪ Question 4 .

Que sait-on de sédimentations anciennes de PCB (pyralène) et autres toxiques, de plomb et d'autres métaux lourds lessivés de vieilles décharges riveraines ayant fonctionné pendant près d'un demi siècle, comme il en a été récemment révélé dans le lit du Rhône et d'autres fleuves et lacs ?

Ce qui, selon les teneurs qui seraient décelées dans les prélèvements et dans les poissons entraînerait l'interdiction de consommation, et donc l'interdiction de pêcher ?

▪ Question 5 . (pour le cas où il n'y aurait pas de pollution sédimentaire...)

Comme pour le thon rouge en Méditerranée, pour le cabillaud en Mer du Nord, pour l'anchois en golfe de Gascogne, ne faudrait-il pas constater que la surpêche a épuisé la ressource, en dessous de son seuil de renouvellement naturel ? (Voir Annexe 5).

Et instaurer un quota ?

Ou même une suspension pluriannuelle pour reconstituer le stock ?

D'ailleurs y a t-il jamais eu une estimation expertisée du tonnage de ce stock ?

La AULA considère que les bateaux à moteur ne sont en aucune manière des facteurs intervenant dans les phénomènes physiques, chimiques et biologiques relevant des réponses à ces questions et qui perturberaient le cycle de reproduction et de croissance des féras.

Sinon qu'au moins, le sillage d'un bateau, par la rotation de l'hélice, oxygène la partie superficielle de l'eau. Et, autant que l'on sache, l'oxygénation de l'eau n'a jamais été un facteur mortel pour la faune et la flore aquacole.

Rien que l'apport de cette certitude scientifique dans le débat, devrait faire plus d'effet qu'un discours de tribune électorale !

IV. Les questions concernant la raréfaction des roselières

Le vice président du SILA, P.LATOURE (cf Annexe 2) et le président de l'UADP, A.VALIBUS (cf.Annexe1), incapables d'expliquer pourquoi « *les féras qui coulent des jours sereins dans une eau naturelle* » (dixit par SILA Info Hiver 2005. Réf. Annexe 4) ne se laissent plus leurrer par les pêcheurs amateurs, reportent leur frustration sur la raréfaction des roselières et l'imputent aux vagues des bateaux.

▪ **Question 6.**

Quels bateaux ont-ils en ligne de mire ?

- Les bateaux de la compagnie du lac, qui ne sont pas en reste sur la fréquence et sur la taille de leurs vagues ?
- Ceux d'autres transporteurs de passagers ?
- Ceux des loueurs de bateaux ?
- Ceux qui transportent des palanquées de plongeurs ; et ceux qui encadrent les clubs de voile ?
- Ceux qui, selon A.VALIBUS, « *provoquent l'excès des sports mécanique de glisse et de vitesse* » ?
- Et ceux des pêcheurs amateurs lorsqu'ils naviguent hors action de pêche à la traîne ?

Les Maires de Sévrier et d'Annecy, sous la pression d'une rivalité électorale en cours, rivalisent à évoquer la « *probabilité d'interdiction des bateaux qui font des vagues* » ! **C'est à dire tous ?**

▪ **Question 7.**

Quels sont les résultats des investigations du professeur G.BLAKE, spécialiste des roselières, financées par le SILA, cité dans l' Annexe 2 ?

Ces investigations prennent-elles en compte la part relative des vagues dues aux bateaux à moteur pendant la période estivale (en gros 3 mois), par rapport aux vagues dues aux vents pendant la même période ; le tout rapporté au total des vagues d'origine éolienne qui déferlent selon la rose des vents (rumilien, bise, favergien,...) pendant les 3 autres trimestres sur les différentes roselières ?

Il ne serait pas satisfaisant de se contenter, dans ces investigations, d'un comptage du nombre de bateaux circulant sur le lac

L'objectivité scientifique voudrait que ces investigations constatent en plus la durée, la hauteur, la longueur d'onde de chaque épisode diurne et nocturne de vagues dans chaque site de roselières de façon quotidienne pendant 365 jours...; et que les mêmes mesures soient effectuées pour les vagues produites par chaque catégorie de bateaux ci-dessus.

▪ **Question 8.**

Comment imputer aux vagues des bateaux « *la régression des roselières constatées depuis le début du siècle : de 180 ha en 1928, on est passé à 16 ha à l'heure actuelle (2000)* » (Réf. Annexe 6) ?

Cette régression a commencé bien avant que des bateaux fassent des vagues !

Et il n'est pas convenable que le vice président du SILA déclare que « *Le nombre de roselières, qui possèdent une très forte biodiversité, a été divisé par dix ces dernières années. Certaines causes de cette baisse sont déjà connues, comme les bateaux.[...].* (Réf. Annexe 2.) !

▪ **Question 9.**

Quelles sont les conclusions scientifiques qui ont été retirées de la tentative de réimplantation de la roselière de la baie d'Albigny (Réf. *Dauphiné libéré ;1999 ou 2000 ? Annexe 6*)

▪ **Question 10.**

Y a t-il au moins un seul scientifique, hors de l'emprise idéologique du SILA, qui fasse l'hypothèse de la régression des roselières en corrélation parfaite avec l'augmentation de la circulation automobile sur les bords du lac ?

- Comment les particules de pollution routière (débris de pneus, poussières métalliques et plastiques, poussières de plaquettes de frein et d'embrayage, débris de bitume, émulsion d'huile, particules de combustion, émulsifiants de solution de salage des routes, etc.) des plus de 50 000 véhicules par jour, 365 jours par an, sont-elles lessivées par les eaux fluviales, puis disséminées dans les sédiments du lac, et particulièrement dans les zones à roselières ?
- **Question 11.**
Que sait-on de la dérive quotidienne du nuage de pollution automobile de l'agglomération annécienne, et particulièrement du nuage polluant, fabriqué en moyenne journalière annuelle par plus de 25 000 véhicules qui « tournent » au ralenti au bord du lac dans l'embouteillage devenu quasiment permanent du tronçon Beau Rivage / montée des Trésums ?
 - Comment se solubilisent NO₂, CO₂, ozone et autres particules au contact de la surface du lac ?
 - Comment ces solutés sont-ils apportés au contact des roselières d'Albigny quand c'est le favergien qui souffle ; ou au contact des roselières de Sévrier, St Jorioz, Bout du lac quand c'est la bise ou le rumillien qui soufflent ?
 - Comment ces solutés de surface agissent-ils sur les bourgeons apicaux des roseaux, pour provoquer leur dégénérescence ?

Concernant les questions 10 et 11, nous rappelons simplement une constatation déjà mentionnée dans notre lettre de novembre 2001 (Réf. Annexe 3) :

*« Pour preuve de cette pollution permanente, et qui s'accroît chaque année par intensification du trafic routier, une coque d'un bateau blanc laissé à un **mouillage hivernal** récupère une impressionnante et épaisse couche noirâtre au niveau de sa ligne de flottaison, **alors qu'aucun bateau ne navigue** !
Le prélèvement et l'analyse de ces résidus par un laboratoire compétent montrerait à l'évidence la composition et l'origine de ces polluants... susceptibles d'affecter directement la flore et la faune... »*

Un vrai protocole scientifique sur cette constatation consisterait à faire des prélèvements de ces résidus agglomérés sur des supports à différents endroits du lac à différentes périodes de l'année et de mesurer quelle pollution de surface est attribuable aux voitures, et laquelle est attribuable aux bateaux.

Notre position est qu'incontestablement, ces résidus de surface sont une cause de la raréfaction des roselières par une action de perturbation physiologique des bourgeons apicaux des roseaux et par une absorption systémique des particules toxiques entraînant une dégénérescence des rhizomes...

Concernant encore les questions 10 et 11, y aurait-il une analogie entre les processus de blanchiment des coraux dans les Caraïbes et ceux de la régression des roselières du lac d'Annecy ? Voir Annexe 7.

- **Question 12.**

Quels sont les résultats des comptages de bateaux annoncés, entre autres déclarations, par plusieurs « porte voix » du SILA ? Voir Annexe 2.

La DDE 74, dans son dossier « *Lac d'Annecy et loi Littoral* » d'avril 2000, (Voir Annexe 3.7) relatait un seul comptage effectué en août 1993 (sic !) : pas de distinction entre les catégories d'embarcations ; commentaires du plus grand flou, incohérence entre la flotte potentielle (3 500) ou le nombre de bateaux à moteurs (1800) et le nombre de postes de mouillage dans les ports (985) !

Pour le moins, une **méthodologie plus élaborée** que celle là devrait être mise au point pour un éventuel nouveau comptage...

Rappel : dans notre lettre du 21 novembre 2001 (Réf. Annexe 3) nous mentionnons « *même dans les meilleures conditions météo d'un des rares* »

samedis et dimanches ensoleillés et chauds de juillet et août, il n'y a pas plus de 150 bateaux à moteur entre 14h et 17h (heures de plus grande fréquentation) qui navigent plus d'une heure chacun.

Pour corroborer ces chiffres, les équipementiers nautiques riverains du lac qui entretiennent et hivernent ces bateaux nous indiquent que le temps moyen d'utilisation d'un bateau est d'environ 18 heures par an ».

Certainement pas celui de l'été 2007, où cette moyenne aurait été de moins de 5 heures pour une majorité de bateaux !!!

Proposition de la AULA : De la même manière que des pêcheurs amateurs tiennent une carte de leurs prises (Réf. Annexe 4 bis), des membres de la AULA, constitués comme un échantillon représentatif de l'effectif total de bateaux à moteur, pourraient tenir un carnet de bord de navigation reportant : jour, tranche horaire, temps de navigation, secteur de navigation, activité principale. Un dépouillement anonyme de ces carnets en fin de saison permettrait la publication d'un rapport fiable représentatif de l'intensité de navigation...

CONCLUSION

En conclusion, les membres de la AULA ne veulent pas être les boucs émissaires de la disparition des feras au bout des palengres des pêcheurs amateurs, ni de la réduction des roselières, telles qu'alléguées par les pêcheurs amateurs, et par des élus en compétition / surenchère pré-électorale...

A ce jour, aucun argument scientifique ne démontre une telle causalité entre les vagues des bateaux et la dégradation des prises de poissons, ou la diminution des surfaces des roselières.

D'une façon humoristique, la AULA suggère aux pêcheurs amateurs d'élever leur regard un peu au dessus du bout de leur scion, pour demander à des instances scientifiques de leur apporter des connaissances sérieuses et profondes sur le mode de vie de leurs innocentes proies...et peut être d'innover dans leur technique de pêche !

Et la AULA demande aux « autorités » de considérer que si les vagues des bateaux étaient impliquées d'une quelconque manière prouvée dans ces évolutions de l'environnement, avant d'interdire les bateaux « à vagues », il faudrait d'abord interdire aux vents de faire des vagues !

Car, il n'est pas besoin d'avoir « fait l'ENA » pour apprécier que sur une année la proportion des vagues de bateaux est infinitésimale par rapport aux vagues des vents !

Jean Claude BUFFIN
Président de la AULA

	N° du comptage	Moyenne / jour annuelle. MJA 2005	Pointe 2005
RN 205	5	24 900	29 860
RN 203	9	21 360	26 620
RN501	23	61 330	79 420
RN508	29	23 410	30 060
RN 1201	31	42 330	54 280
RN 1508	32	36 140	46 040
	33	44 270	57 950
	34	29 710	37 900
RD 916	38	14 970	19 450
A 41	10	31 180	42 790
	11	25 100	36 040
	12	27 770	38 750